



Délibération N°02-2022

- Caisse des écoles - Conseil d'Administration – 21.11.2022

L'an **deux mille vingt deux**, le 21 novembre à 18h30, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 16/11/2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal de la Ville de Cenon, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – Président

Nombre d'administrateurs : 8

Nombre d'administrateurs présents : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'administrateurs votants : 6

Présents : Alexandre MARSAT, Jérémy RINGOT, Ingrid LAFON, Stéphane GAY, Sébastien ROSSIGNOL, Benoît LOTH, Marina OUEDRAOGO, Cécile ROJAT

Absents ou excusés : Fabienne BARBON (excusée), Maëva DE FILIPPO (excusée)

Secrétaire de séance : Cécile ROJAT

Vote du Budget Prévisionnel 2022

Il est demandé au Conseil d'administration de voter le Budget Primitif 2022, de la Caisse des Ecoles, par Chapitres Budgétaires, à l'exception des crédits de subventions qui sont obligatoirement spécialisés, selon le détail en annexe budgétaire.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

| Chap. | Libellé | Proposition |
|-------|---|-------------|
| 011 | Charges à caractères général | 20 000 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 48 030 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 4 500 € |
| Total | | 72 530 € |

Recettes de fonctionnement

| Chap. | Libellé | Proposition |
|-------|-------------------------------------|-------------|
| 74 | Dotations et participations | 71 530 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 1 000 € |
| Total | | 72 530 € |

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

| Chap. | Libellé | Proposition |
|-------|-------------------------------|-------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 2 800 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 700 € |
| | Total | 4 500 € |

Recettes d'investissement

| Chap. | Libellé | Proposition |
|-------|--|-------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 4 500€ |
| | Total | 4 500 € |

Comme stipulé dans l'article 9 des statuts de la Caisse des écoles de Cenon, M. Alexandre MARSAT présente le budget prévisionnel.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,

6 voix pour

0 absence

0 voix contre

Adopte la proposition à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.



Jean-François EGRON

Président de la Caisse des écoles

Caisse des écoles
1 Avenue Carnot
33150 Cenon